

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

HSBC ALTERNATIS

Code ISIN : FR0000978082

L'OPCVM est non coordonné et soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

► Le FCP HSBC ALTERNATIS, dit nourricier, de classification AMF « obligations et autres titres de créances internationaux » est investi en totalité et en permanence dans le FCP Alternatime- part I (EUR), dit maître, et à titre accessoire, en liquidités.

► L'objectif de gestion du FCP nourricier est identique à celui de son FCP maître ci-après :

Offrir une performance supérieure à l'EONIA. Le FCP recherchera de la performance quelle que soit l'évolution des marchés (à la hausse ou à la baisse) à travers une stratégie d'allocation d'actifs dite opportuniste. Cette allocation diversifiée est réalisée par des positions prises sur les marchés d'obligations et de devises des pays développés de l'OCDE.

L'EONIA (Euro Overnight Index Average) est la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.

► La stratégie d'investissement du FCP combine deux sources de performance décorréées :

- une stratégie obligataire, qui consiste à prendre des positions à l'achat et à la vente sur les marchés des obligations d'Etat internationaux les plus liquides. Un meilleur rendement attendu sur un marché donné se traduit par une position prise à l'achat. Inversement, un moins bon rendement attendu se traduit par une position prise à la vente. La somme des positions acheteuses étant égale à la somme des positions vendeuses, la sensibilité globale du fonds aux marchés de taux internationaux est maintenue proche de zéro.

Le FCP affiche donc une performance en moyenne indépendante de la tendance générale des marchés obligataires.

- une stratégie sur les devises, qui consiste à prendre sur les marchés de change de l'univers d'investissement, des positions à l'achat et à la vente de devises contre l'euro.

► Le gérant adopte des choix discrétionnaires quant aux investissements qui reposent sur ses anticipations de l'évolution des différents marchés et titres.

► L'actif du FCP est composé principalement d'obligations et autres titres de créances des pays de l'OCDE de rating minimum A3/A⁻ pour le long terme et A-2/P-2 pour le court terme.

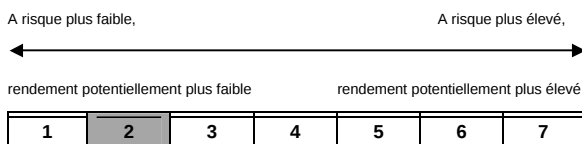
► Le FCP nourricier n'intervient pas sur les marchés dérivés. Cependant la stratégie d'allocation du FCP maître est implémentée principalement par l'utilisation de produits dérivés

► Les revenus sont capitalisés

► La durée de placement recommandée est de 18 mois minimum.

► Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



► Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

► La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

► La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

► Le profil de risque du nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du FCP résultant des positions prises par le gérant sur les marchés obligataires et sur les marchés de devises.

► Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître sont disponibles dans la note détaillée du FCP maître, rubrique « modalités de souscription et de rachat ».

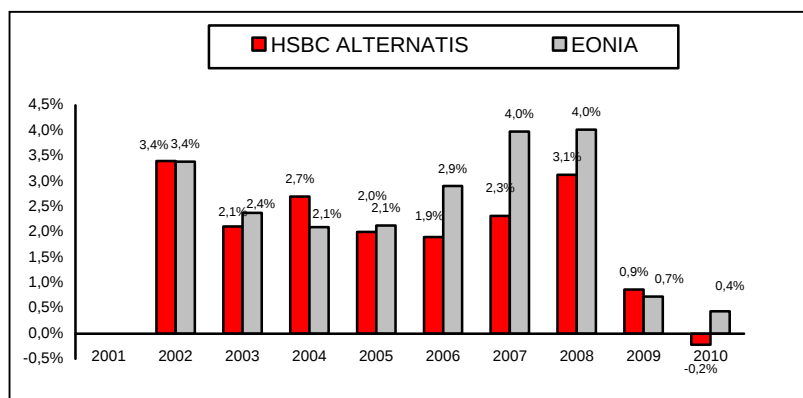
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels	prélevés avant ou après investissement
Frais d'entrée	0.50%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.92 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31.03.2012 et peut varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.
- ▶ Le FCP a été créé le 24 septembre 2001.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank France
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM HSBC ALTERNATIS et de son maître ALTERNATIME (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion
- ▶ Fiscalité : OPCVM de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 Juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne.
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14 juin 2012.